

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 novembre 2007
(convocation du 12 novembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. LABARDIN Michel (à cpter de 12 h 00)	M. CARTI Michel à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL J.P à M. JUNCA Bernard (à cpter de 10 h 30)	Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Didier	Melle COUTANCEAU Emilie à M.DOUGADOS Daniel (à cpter de 11 h 40)
M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)	Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. DUCASSOU Dominique à Mme JORDA DEDIEU Carole (à cpter de 11 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	Mme. DUMONT Dominique à M. BENOIT Jean-Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas (à cpter de 11 h 30)	M. DUPRAT Christophe à Mme PUJO Colette (à cpter de 12 h 00)
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Michel (à cpter de 10 h 00)	M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe	M. LOTHAIER Pierre à Mme. DARCHE Michelle
M. VALADE Jacques à Mme. BRUNET Françoise	M. HERITIE Michel à M. TOUZEAU Jean (à cpter de 12 h 00)
M. BANNEL Jean Didier à M. DAVID Jean Louis (jusqu'à 10h15)	M. HOUDEBERT Henri à M. TURON Jean Pierre (à cpter de 11 h 45)
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme BOURRAGUE Ch. à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (à cpter 11 h 50)	Mme. NABET Brigitte à M. RESPAUD Jacques
Mme. BURGUIERE Karine à M. MOULINIER Maxime	Mme. NOEL Marie-Claude à M. CHAUSSET Gérard
Mme BRACQ Mireille à M. CASTEX Régis (à cpter de 11 h 30)	M. REBIERE André à M. CASTEL Lucien
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain (à cpter de 11 h 45)	
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	

LA SEANCE EST OUVERTE

Direction opérationnelle Environnement - Horaires de travail (hors Collecte et Centres de recyclage) - Décision

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération 2002/0246 en date du 19 avril 2002 relative à l'aménagement et à la réduction du temps de travail, notre établissement a adopté différentes dispositions visant notamment à définir les modalités d'organisation du travail lesquelles reposent sur 4 grands régimes (horaires variables ; horaires fixes ; par cycles ; collecte des ordures ménagères) dont les principes de fonctionnement ont été précisés.

Les agents relevant de contraintes de fonctionnement spécifiques, comme cela est évoqué dans cette délibération, disposaient d'horaires et de modalités adaptés à leur cas particulier sans que ces spécificités et sans que les horaires de travail soient clairement identifiés.

Ainsi, à l'occasion de la mise en place du nouvel organigramme de la direction Opérationnelle de l'Environnement, la DRH, en collaboration avec les différents responsables de ce service, a procédé à un examen détaillé des différents profils horaires et régimes de travail des agents relevant de cette direction dont les spécificités en terme de métier sont avérées.

Afin de disposer d'un document de référence, il est apparu nécessaire à cette occasion, et dans le cadre de l'entrée en application de son nouvel organigramme, de procéder à un travail de recensement des différents horaires existants puis de vérifier leur adéquation en fonction des nécessités de service.

Ce travail concerne l'ensemble des agents de la DOE à l'exception des agents de collecte et agents de conduite de l'unité Collecte OM et agents d'exploitation, aides agents d'exploitation et agents de conduite des centres de recyclages lesquels feront l'objet d'un examen ultérieur.

Ce travail a permis de mettre en évidence l'existence de certaines disparités entre unités ainsi que certaines inadéquations entre les missions et les horaires en vigueur.

Ainsi, à partir de ce constat et des besoins exprimés par les différents responsables, un travail de refonte des horaires a été entrepris. Il repose sur les principes suivants :

- recherche de la meilleure adéquation possible entre missions et horaires ;
- harmonisation des pratiques au sein des différentes unités ;
- détermination des obligations liées aux postes notamment en terme de continuité de travail ;
- extension du dispositif des horaires variables lorsqu'il est compatible avec le bon fonctionnement du service ;
- recherche d'une réduction du nombre de profils horaires ;

Les régimes de travail proposés s'inscrivent dans la délibération 2002/0246 précitée et sont constitués :

- pour les postes de travail permettant un dispositif d'horaires variables : de plages variables et fixes permettant d'offrir aux agents la possibilité de récupérer les crédits de temps enregistrés par l'outil informatisé, ces horaires étant adaptés aux spécificités de fonctionnement du service;
- pour les postes de travail à horaires fixes et selon que le poste nécessite la présence permanente (travail posté) ou non de l'agent, de plages fixes avec des coupures non comprises dans le temps de travail destinées à prendre les repas ou avec des temps de pause inclus dans le temps de travail en fonction de cette obligation de travail posté ;

Les horaires retenus pour chaque poste de travail sont présentés dans un tableau joint en annexe s'appuyant sur l'organigramme actuel de cette direction.

La mise en place de ces horaires interviendra après validation des instances compétentes en tenant compte des périodes de référence propre à chaque régime de travail. Pour garantir le bon fonctionnement du service, les horaires et régimes de travail proposés pourraient faire l'objet d'adaptations dans le cadre d'une période d'essai maximale d'un an.

Il est à noter que ces horaires ont été soumis à l'avis des membres du Comité technique Paritaire le 17 octobre 2007 et ont reçu un avis favorable.

Dans ces conditions, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir décider d'adopter les horaires et régimes de travail proposés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 DÉCEMBRE 2007**

PUBLIÉ LE : 10 DÉCEMBRE 2007

M. BERNARD SEUROT